

Fiche technique

COLZOR TRIO[®]

**Herbicide de prélevée pour combattre les graminées
et adventices dicotylédones dans le colza**

Matières actives: 187,5 g/l Dimethachlor
187,5 g/l Napropamid
30 g/l Clomazone

Formulation: Concentré émulsifiable (EC)

EMPLOI:

COLZA:

Dosage: 3,5 l/ha sur sols légers
4,0 l/ha sur sols mi-lourds à
lourds

Appliquer **COLZOR TRIO** directement après le semis, jusqu'à 2 jours avant la levée du colza et des adventices. Ne plus appliquer dès que le colza commence à lever. **COLZOR TRIO** a un bon niveau de sélectivité sur toutes les variétés de colza d'automne. Ne pas incorporer dans le sol. N'est pas adapté en cas de semis «à la volée.»

Le lit de semence doit être suffisamment fin et bien rattaché pour obtenir une bonne efficacité et un bon niveau de sélectivité, comme une levée régulière du colza. La graine de colza doit être recouverte d'au moins 2 cm de terre fine. Un sol humide renforce l'efficacité. En cas de sécheresse, l'efficacité peut être retardée. L'efficacité peut être diminuée sur des parcelles riches en matière organique. De fortes précipitations durant les premiers jours suivant le semis peuvent provoquer des décolorations et des déformations des plantes et dans le cas extrême un éclaircissage. Le risque est plus marqué sur des sols légers, avec une teneur en humus faible ou dans les zones de plantation limitées pour le colza. En cas de travail du sol simplifié, il y a plus de risque de phytotoxicité. En cas de mauvaises conditions, le niveau d'efficacité contre graminées et dicotylédones peut diminuer.

Lors de fortes infestations avec des repousses de céréales, une application de Gallant en postlevée est nécessaire en automne.

SPECTRE D'EFFICACITE:

Bien à très bien combattues:

Agrostis	Mouron des oiseaux
Alchémille des champs	Passerage
Anthémis des champs	Pâturin annuel
Capselle bourse-à-pas.	Pâturin commun
Cardamine hérissée	Petite Cigué
Carotte sauvage	Ray-grass
Coquelicot	Renouée
Gaillet	Séneçon
Géranium à f. rondes	Spergule des champs
Laiteron	Sisymbre officinal
Lamier	Tabouret des champs
Lampsane	Véroniques
Matricaire Camomille	Vesce
Mouron des champs	

Suffisamment à bien combattues:

Amarante	Morelle
Bleuet*	Myosotis
Chénopode	Géranium disséqué
Folle avoine	Renoncule
Mercuriale	Vulpin des champs**

Insuffisamment combattues:

Arroche	Ortie royale
Brome	Pensée
Galinsoga	Ravenelle sauvage
Fumeterre	Repousse des céréales
Moutarde des champs	

* en cas de forte infestation ou lors d'une levée étalée sur une longue période, il est possible que l'efficacité soit insuffisante

**sur sols lourds (argile, glaise) et lors de forte infestation une diminution d'efficacité est possible.



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

CULTURES SUIVANTES:

En cas d'interruption prématurée de la culture en automne, il est possible de la remplacer par du colza ou du blé. Le blé peut être semé au maximum 6 semaines après l'application de Colzor Trio et il est indispensable d'effectuer un labour à une profondeur de 20-25 cm. Augmenter éventuellement la densité de semis.

En cas d'interruption prématurée de la culture au printemps, il est possible de semer du colza de printemps, du maïs, des tournesols, des pommes de terre, des lupins ou de la luzerne sans effectuer de travail du sol profond. Avant le semis de pois, féveroles ou céréales de printemps, il est nécessaire d'effectuer un labour à une profondeur de 20-25 cm. En conditions défavorables (sécheresse, longue période froide, sol biologiquement peu actif), il est possible d'observer des dégâts sur les pois, la féverole et les céréales de printemps.

Il n'est pas conseillé de remplacer la culture de colza par des betteraves ou du lin.

Dans le cadre d'une rotation normale, il est possible de mettre en place n'importe quelle grande culture après la récolte du colza.

MODE D'ACTION:

COLZOR TRIO est composé de 3 matières actives complémentaires: Clomazone, Diméthachlor et Napropamid. **COLZOR TRIO** démontre un large spectre d'efficacité contre les graminées et adventices dicotylédones dans le colza d'automne.

La matière active Diméthachlor est absorbée principalement par les jeunes pousses, resp. par l'hypocotyle des adventices en germination. Dans la plante, le Diméthachlor inhibe la formation des graisses, des protéines, et des Gibbérellines dans les adventices.

La matière active Napropamid est principalement absorbée par les racines et les jeunes pousses et agit sur des adventices en phase germinative, en stoppant la croissance des racines par une diminution de la division cellulaire.

La matière active Clomazone est principalement absorbée par les racines et les jeunes pousses, et ensuite transportée dans les feuilles. Dans les graminées et les adventices dicotylédones, la formation de chlorophylle est alors stoppée.

Grâce à l'association de ces 3 matières actives, les graminées et adventices dicotylédones dépérissent

rapidement après l'application ou ne lèvent pas.

EMBALLAGES: **Bouteilles de 5 l**
 Carton de 4 x 5 l

DANGER - RISQUES - SECURITE

Symboles et indications de danger:

Xi – Irritant
N – Dangereux pour l'environnement

Phrases-R:

- R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases-S:

- S2 Conserver hors de portée des enfants.
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S24 Eviter le contact avec la peau.
S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette
S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
Sp1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage

Les renseignements mentionnés dans cette fiche technique ne sont que des données générales. Respecter scrupuleusement les informations figurant sur les étiquettes.

® Marque enregistrée de Syngenta Agro AG



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch